



# REGLEMENT TENNIS

Novembre 2019

## **ARTICLE 1 :**

La participation aux compétitions, nationales ou régionales, implique l'acceptation du règlement intérieur de Groupe BPCE Sports. La Compétition est ouverte à tous les adhérent(e)s répondant au Règlement Intérieur de Groupe BPCE Sports.

## **ARTICLE 2 :**

Les qualifications régionales et le Challenge National, se disputeront selon le règlement officiel de la Fédération Française de Tennis.

## **ARTICLE 3 :**

Les dispositions ci-après, viennent en complément du règlement officiel de la Fédération Française de Tennis.

## **ARTICLE 4 :**

La compétition sera dirigée par un ou plusieurs arbitres officiels.  
A défaut, les capitaines d'équipes se réuniront pour désigner, soit par accord soit par tirage au sort, un arbitre bénévole.

## **ARTICLE 5 :**

L'organisateur et les participants se devront d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association.

## **ARTICLE 6 :**

Tous les compétiteurs devront être présents sur le lieu de la compétition, un quart d'heure avant l'heure fixée pour le début de l'épreuve. Toutefois, en cas de force majeure, il sera toléré un quart d'heure de battement. Passé ce délai, l'équipe défaillante sera considérée comme étant forfait.

## **ARTICLE 7 :**

En cas de forfait délibéré, au cours des qualifications régionales ou du Challenge National, l'équipe défaillante ne participera pas à la compétition l'année suivante et devra supporter les conséquences financières de son forfait.

## **ARTICLE 8 :**

Les frais d'arbitrage seront supportés par l'ensemble des participants.

## **ARTICLE 9 :**

Le GROUPE BPCE SPORTS sera représenté, au Challenge National, par un Délégué, qui aura pour mission d'assister l'organisateur dans le contrôle des adhésions, les tirages au sort, la tenue des résultats, les classements.

Le Délégué contrôlera les mesures prises pour le bon déroulement des épreuves.

Il confiera, pour un an, le Challenge GROUPE BPCE SPORTS à l'équipe Challenger.

## **ARTICLE 10 :**

La compétition nationale regroupera douze équipes :

- **Deux qualifiés par région** sauf pour la région qui organise le tournoi (1 seul qualifié + l'organisateur) et pour la région où se trouve le vainqueur de l'année précédente (1 seul qualifié + le vainqueur année N-1).

- **Exception** : dans le cas où le vainqueur et l'organisateur sont de la même région, le vainqueur disputera les qualifications.

Ces équipes seront réparties en 4 poules de 3. Les premiers et deuxièmes de chaque poule seront qualifiés pour les quarts de finale. Les troisièmes disputeront des matchs de classement.

# REGLEMENT TENNIS

---

Le Challenger en titre sera tête de série du groupe A, le finaliste ou à défaut l'équipe la mieux placée du Challenge précédent sera tête de série du groupe B.

Les têtes de série des groupes C et D seront déterminées en fonction de leur « force » calculée par l'addition de points attribués à leurs quatre meilleurs joueurs au vu de leur classement F.F.T. à savoir :

Non classé = 1pt 30 = 7pts

30/5 = 2pts 15/5 = 8pts

30/4 = 3pts 15/4 = 9pts

30/3 = 4pts 15/3 = 10pts

30/2 = 5pts 15/2 = 11pts

30/1 = 6pts 15/1 = 12pts

Pour compléter les poules, un second plateau sera déterminé, à partir du même système de points, pour constituer les équipes 5 à 8. Elles seront tirées au sort pour être intégrées respectivement aux poules A, B, C et D.

Un troisième chapeau constitué des équipes 9 à 12 sera réparti par tirage au sort dans les poules de la même façon. Tous les tirages au sort seront effectués sous le contrôle du délégué GROUPE BPCE SPORTS, en présence des capitaines d'équipes.

## **ARTICLE 11 :**

L'épreuve sera disputée en 2 phases :

### ***a) La phase qualificative.***

A ce stade de la compétition, toutes les équipes d'un même groupe se rencontrent.

Il sera attribué : - **2 points par rencontre gagnée.**

- **1 point par rencontre perdue.**

- **0 point pour un forfait.**

A l'issue de toutes les rencontres, un classement sera établi.

En cas d'égalité entre plusieurs équipes, on retiendra :

1 – le plus grand nombre de matchs gagnés

2 – le set avérage général.

3 – le vainqueur de la rencontre direct (si 2 équipes en ballottage).

4 – le plus grand nombre de jeux gagnés sur l'ensemble de toutes les rencontres.

5 – le tirage au sort

### ***b) La phase éliminatoire.***

Les rencontres se dérouleront par élimination directe.

Les ¼ de finales opposeront :

le 1<sup>er</sup> du groupe A au 2<sup>ème</sup> du groupe B (vainqueur 1).

le 1<sup>er</sup> du groupe D au 2<sup>ème</sup> du groupe C (vainqueur 2).

le 1<sup>er</sup> du groupe C au 2<sup>ème</sup> du groupe D (vainqueur 3).

le 1<sup>er</sup> du groupe B au 2<sup>ème</sup> du groupe A (vainqueur 4).

Les ½ finales opposeront :

Vainqueur 1 / vainqueur 2

Vainqueur 3 / vainqueur 4

Les vainqueurs de ces deux rencontres se disputeront le titre de Challenger.

Les autres matchs de classement se joueront selon la volonté des équipes présentes et selon les terrains disponibles.

# REGLEMENT TENNIS

---

Les championnats individuels femmes et hommes 3<sup>ème</sup> série et 4<sup>ème</sup> série, pourront se dérouler selon le format ci-dessus mais dépendront aussi du nombre de participants inscrits et de l'organisation elle-même.

## **ARTICLE 12 :**

Pour disputer les compétitions, nationales ou régionales, chaque équipe engagera quatre joueurs, désignés N° 1-2-3-4, en fonction de leur classement F.F.T.

Chaque rencontre opposera les équipes en deux simples et un double.

Les joueurs disputant les simples ne pourront participer au double.

La composition des équipes sera remise aux organisateurs avant chaque rencontre.

Les rencontres, se disputeront en trois matches, deux simples et un double, une féminine pourra être incorporée dans l'équipe disputant le double à la condition qu'elle présente une adhésion GROUPE BPCE SPORTS, validée pour l'équipe qu'elle représente.

## **ARTICLE 13 :**

Les parties se joueront en deux sets gagnants avec tie break éventuel pour les 3 sets.

Toutefois, les rencontres pourront être disputées sous d'autres formats (9 jeux, no-ad, en temps, etc...), après accord du délégué GROUPE BPCE SPORTS, des organisateurs et de la majorité des capitaines d'équipes.

## **ARTICLE 14 :**

Tout joueur exclu d'une rencontre ne pourra participer à la suite de la compétition.

## **ARTICLE 15 :**

Pour le super trophée Entreprises, un nombre de points sera attribué en fonction de toutes les catégories et les résultats obtenus (équipes, femmes et hommes 3<sup>ème</sup> série et 4<sup>ème</sup> série)

## **CAHIER DES CHARGES PAR DISCIPLINE TENNIS :**

Date du challenge : Prendre contact au préalable avec le secrétariat du GROUPE BPCE SPORTS pour vérification de la non concurrence avec un autre challenge.

Durée : 2 jours ou 2.5 jours en fonction des organisateurs et des participants.

Assurer conjointement le déroulement des challenges par équipes, et les championnats femmes et hommes 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> série (voir double en fonction des possibilités).

Mise à disposition de 12 courts minimum. Prévoir des cours couverts de repli. Prévoir des balles.

Trophées par équipe : Outre le Challenge GROUPE BPCE SPORTS qui est transmis chaque année à l'équipe vainqueur de l'année par l'équipe vainqueur l'année précédente, les organisateurs devront au minimum prévoir 1 coupe ou 1 lot pour chacune des 3 équipes formant le podium du challenge GROUPE BPCE SPORTS par équipe.